

# ANNEXE 5 : DISPOSITIONS FINANCIERES (ANNÉE 2024/2025)

## COTISATIONS - ABONNEMENTS – ENGAGEMENTS – GESTION – INDEMNITÉS FORFAITAIRES

### COTISATIONS :

#### Art. 13 R.I.

Cotisation annuelle Fédérale .....	Cf règlement F.F.F.
Cotisation annuelle L.F.O.....	Cf règlement L.F.O.
Cotisation annuelle District Aveyron Football.....	175,00 €
Cotisation annuelle d'un club de Football d'entreprise, Futsal, Loisir L.F.O.....	Cf règlement L.F.O.
Cotisation annuelle d'un club de Football d'entreprise, Futsal, Loisir D.A.F.....	25,00 €
Indemnité forfaitaire (comprise avec les engagements).....	Non perçue
Frais de gestion (toute licence Senior Vétéran, Senior, 18 - 19 ans et Dirigeant).....	3,90 €
Frais de Gestion (par autre licence jeune).....	3,00 €

#### Art. 17 R.I.

Caisse de solidarité par licencié.....	0,15 €
--	--------

### ENGAGEMENTS :

#### Art. 13 R.I.

##### Clubs Libres

Départemental 1 Seniors .....	250,00 €
Départemental 2 Seniors.....	225,00 €
Départemental 3 Seniors.....	200,00 €
Départemental 4 Seniors.....	180,00 €
Départemental 5 Seniors.....	170,00 €
Départemental 6 Seniors.....	150,00 €
Futsal senior.....	50,00 €
U19 .....	70,00 €
U17 .....	70,00 €
U15.....	70,00 €
U13.....	60,00 €
U11 à U7.....	Gratuit

##### Féminines

Départemental 1 Féminines.....	150,00 €
Départemental 2 Féminines.....	150,00 €
U 17 Féminines.....	70,00 €

##### Foot Loisirs.....

.....	Gratuit
-------	---------

##### Football d'Entreprise

Toutes Divisions.....	40,00 €
-----------------------	---------

##### Coupes

Aveyron/Groupama - Senior.....	65,00 €
Coupes jeunes (U19 à U13).....	30,00 €
Aveyron/Groupama - Féminine et Coupe complémentaire/Bralely.....	65,00 €
Aveyron/Futsal Jeunes.....	30,00 €
Aveyron/Futsal Senior, Féminines.....	50,00 €
Essor/Technicien des Sports Collectifs.....	65,00 €
Réserves/Bralely.....	65,00 €

## FRAIS ET DROITS :

#### Instruction

Frais de dossier et de recherche (A 3.3.3.2.2 Organes Disciplinaires).....	80,00 €
--	---------

#### Appel

Frais de dossier devant la C.D. Appel (A.190.1 R.G.).....	50,00 €
---	---------

<b>Contrôle d'éclairage</b>	
Frais forfaitaire de déplacement.....	35,00 €
<b>Organisation de rencontre – Tournoi</b>	
Demande d'autorisation (A.13 RI).....	10,00 €
<b>Réserves</b>	
Frais de Confirmation (Compétitions départementales) (A. 186 des R.G.).....	30,00 €
<b>Réclamation</b>	
Réclamation Recevable (Compétitions départementales) (A.187 R.G.).....	80,00 €
Réclamation non Recevable (Compétitions départementales) (A.187 R.G.).....	40,00 €
<b>Notification (L.R.A.C.)</b>	
Frais de notification.....	6,00 €
<b>Evocation</b>	
Frais d'évocation (A. 187 R.G.).....	80,00 €
<b>Droit au changement de club – Période normale ou non et droit d'opposition au changement de club</b>	
Se référer à la Partie 5 – Annexes des Règlements Généraux de la L.F.O. (Annexe II - Prix des licences)	

**C) AMENDES :**  
Règlement des championnats

<b>Art. 1.8 – Référent arbitre</b>	
Absence de référent à l'arbitrage.....	50,00 €
<b>Art. 1.4 - Renseignement, Rapport</b>	
Défaut de réponse à une demande.....	55,00 €
<b>Art. 1.6 &amp; 7 – Engagement</b>	
Dossier d'engagement reçu hors délai.....	60,00 €
Obligation de refaire un calendrier (au club responsable).....	60,00 €
+ Frais de secrétariat	
Retrait d'une équipe régulièrement engagée.....	45,00 €
<b>Art. 1.9 – Absence non excusée</b>	
Absence non excusée à une convocation.....	35,00 €
<b>Art. 8 - Absence d'arbitre</b>	
Rencontre de Coupe et de championnat .....	65,00 €
<b>Art. 11 - Abandon du terrain</b>	
Equipe abandonnant volontairement le terrain.....	60,00 €
<b>Art. 13.8 - Forfait</b>	
Frais de déplacement (Km aller simple).....	1,10 €
<b>Art. 13.1 - Forfait</b>	
Forfait d'une équipe senior :	
1er forfait.....	50,00 €
2ème forfait et forfait général.....	100,00 €
Forfait d'une équipe senior du dernier niveau départemental, Football d'entreprise, jeune ou féminine :	
1er forfait.....	50,00 €
2ème forfait.....	80,00 €
3ème forfait et forfait général.....	100,00 €
<b>Art. 13.3 - Organisation d'une rencontre – Tournoi</b>	
Participation à une rencontre par un club déclarant forfait.....	50,00 €
<b>Art. 13.12 - Forfait lors des deux dernières journées de championnats</b>	
Forfait .....	80,00 €
<b>Art. 17.1 – Demande hors délai</b>	
demande hors délai.....	50,00 €
<b>Art. 18.2 - Report de match</b>	
Demande de report de match hors délai (si accordé).....	30,00 €
<b>Art. 18.3 - Jour ou horaire d'une rencontre officielle</b>	
Modification sans autorisation.....	30,00 €
<b>Art. 25 – Feuille de match</b>	
<b>Absence d'étiquette</b> ou mal renseignée ou Feuille de match incomplète ou irrégulière ou	
Patronymes illisibles (25/3).....	10,00 €
Absence du n° de téléphone du médecin ou du nom du technicien nocturne (25/1).....	10,00 €
Etablissement d'une feuille de match de complaisance (à chaque club) (25/2).....	100,00 €

Falsification d'une feuille de match (25/2).....	100,00 €
Feuille de match de championnat reçue hors délai ou FMI (amende par semaine (25/1)).....	30,00 €
Demande de suppression des sanctions administratives auprès d'un arbitre (25/2).....	100,00 €
Rapport d'Arbitre non reçu ou hors délais (25/4).....	30,00 €
FMI non transmise ou non utilisée (25/5).....	25,00 €
Etude administrative pour non utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI).....	30,00 €
<b>Art. 25.3 - Joueur suspendu</b>	
Joueur suspendu inscrit sur une feuille de match.....	100,00 €
<b>Art. 26 - Licence</b>	
Licence Dirigeant manquante (pas de numéro) (26/3).....	30,00 €
Licence Senior, Vétéran ou U18 et U19 inclus manquante (pas de numéro) (26/3).....	30,00 €
Licence U17 à U7 inclus manquante (pas de numéro) (26/3).....	6,00 €
Utilisation d'une licence non renouvelé ou non enregistré (26/4).....	100,00 €
Joueur licencié ne pouvant jouer en catégorie supérieure (26/5).....	100,00 €
<b>Art. 29 - Terrain</b>	
Défaut de traçage ou accessoire de jeu (par infraction).....	15,00 €
Absence de drapeaux (Arbitre Assistant).....	30,00 €
Défaut de poteau de corner.....	30,00 €
<b>Art. 31 - Nocturne</b>	
Demande de nocturne hors délai (si accordée).....	30,00 €
<b>Art. 32 - Dégradation</b>	
Dégradation.....	200,00 €
<b>Art. 33 – Huis-clos</b>	
Non respect des obligations, par infraction.....	30,00 €
<b>Art. 35 - Délégué</b>	
Absence de délégué à la Police .....	10,00 €
Absence de brassard.....	10,00 €
<b>Art. 47 – couleurs des équipes</b>	
Brassard de capitaine.....	10,00 €
Numérotation.....	50,00 €
<b>Art. 48 - Ballon</b>	
Défaut de ballon.....	30,00 €
<b>Art. 86.1 - Prêt de terrain</b>	
Refus de prêter son terrain sans motif valable .....	35,00 €
<b>Art. 91 - Equipe de jeunes</b>	
Défaut d'engagement d'équipe de jeunes par équipe manquante.....	100,00 €
<b>Art. 94 - Détection</b>	
Non-présentation de joueur en détection par joueur.....	30,00 €
Non-participation du club au Plan de Performance Fédérale .....	200,00 €
Non confirmation de la présence d'un joueur à la détection (par joueur) .....	15,00 €
Non confirmation de la présence d'un joueur à l'inter-secteur (par joueur) .....	30,00 €
Non confirmation de la présence d'un joueur au Centre de Perfectionnement (par joueur) .....	45,00 €
Non confirmation de la présence d'un joueur à un Stage ou un Tournoi (par joueur) .....	60,00 €
<b>Art. 96 - Educateur</b>	
Ecole de Football sans contrat d'éducateur (par match officiel).....	30,00 €
Equipe de Départemental 1 et 2 sans contrat d'éducateur (par match officiel).....	30,00 €
Equipe Départemental 1 et 2 U13 à U9 sans contrat d'éducateur (par match officiel).....	30,00 €

### Règlement des coupes départementales

<b>Art. 1</b> des différentes coupes	
Non-respect du protocole .....	200,00 €
<b>Art. 9</b> des différentes coupes - <b>Ballon</b>	
Défaut de ballon.....	30,00 €
<b>Art. 9</b> Règlement des tournois - <b>Feuille de présence</b>	
Non-envoi de la feuille de présence (A.5 R.C.T.).....	50,00 €
<b>Art. 10</b> des différentes coupes - <b>Licencié suspendu</b>	
Joueur suspendu participant à une rencontre.....	100,00 €
<b>Art. 13</b> des différentes coupes - <b>Délégué</b>	
Absence de délégué arbitre.....	10,00 €

**Art. 14** des différentes coupes – **Forfait**

**Forfait en Coupe Aveyron/Groupama Senior**

Tours éliminatoires.....	100,00 €
Seizième de finale.....	150,00 €
Huitième de finale.....	200,00 €
Quart de finale.....	250,00 €
Demi-finale.....	500,00 €
Finale.....	1000,00 €

**Forfait en Coupe de l'Essor/Technicien des Sports Collectifs et Coupe des Réserves/Braley**

Tours éliminatoires.....	100,00 €
Seizième de finale.....	150,00 €
Huitième de finale.....	200,00 €
Quart de finale.....	200,00 €
Demi-finale.....	200,00 €
Finale.....	1000,00 €

**Forfait en Coupe Aveyron/Groupama - Féminine et Coupe consolante/Braley – Féminine**

Tours éliminatoires.....	100,00 €
Huitième de finale.....	200,00 €
Quart de finale.....	250,00 €
Demi-finale.....	500,00 €
Finale.....	1000,00 €

**Forfait en Futsal Jeunes et Seniors**

Phase préliminaire.....	40,00 €
Finale.....	80,00 €

**Forfait en Coupe des Jeunes**

Tours éliminatoires.....	100,00 €
Quart de finale.....	150,00 €
Demi-finale.....	300,00 €
Finale.....	600,00 €

**Art. 15** des différentes coupes - **Feuille de match**

FMI non transmise ou non utilisée.....	25,00 €
Etude administrative pour non utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI).....	30,00 €
Non saisie de résultat avant le dimanche 19h.....	10,00 €
Feuille de match en retard .....	30,00 €

**Art. 17** des coupes seniors – **Billetterie**

Non utilisation de la billetterie.....	100,00 €
--	----------

**Art. 18** des coupes seniors - **Feuille de recette**

Feuille de billetterie ou de recette reçue hors délai .....	30,00 €
---	---------

**Art. 19** des coupes seniors - **Déplacement**

Frais de déplacement (Km aller simple).....	1,10 €
---	--------

**Art. 22** - Futsal - **Terrain**

Absence des panneaux publicitaires des partenaires (par panneau).....	76,00 €
---	---------

**Règlement des coupes d'Occitanie senior et de la Coupe de France (Tours Préliminaires)**

**Art. 10 – Joueur suspendu**

Participation d'un joueur suspendu.....	100,00 €
---	----------

**Art.13 – Arbitre**

Absence d'arbitre.....	60,00 €
------------------------	---------

<b>Art. 14 – Délégué</b>	
Absence de délégué à la police.....	10,00 €
<b>Art. 15 - Forfaits</b>	
Forfaits.....	80,00 €
<b>Art. 16 - Feuille de match</b>	
Feuille de match ou FMI de coupe reçue hors délai.....	30,00 €
Non saisie de résultat sur Internet avant le dimanche 19h.....	10,00 €

### Statut du D.A.F & Règlement Intérieur

<b>Art. 12.1 - Statut du D.A.F. - Assemblée Générale</b>	
Absence à l'Assemblée générale .....	110,00 €
<b>Art. 15 - Règlement Intérieur – Relevé de compte</b>	
Absence de paiement par lettre de rappel.....	30,00 €
<b>Art. 18.2 - Règlement Intérieur - Avance Caisse de péréquation des arbitres</b>	
Non versement de l'avance.....	30,00 €

### Règlement Généraux

<b>Art. 59 – Licence Dirigeant</b>	
Dirigeant sans licence.....	Double du prix de la licence
<b>Art. 59 – Licence Joueur</b>	
Joueur sans licence .....	Double du prix de la licence
<b>Art. 150 - Dirigeant</b>	
Membre d'un club suspendu occupant des fonctions officielles .....	100,00 €
<b>Art. 153 - Catégorie d'âge</b>	
Joueur disputant un match officiel dans une catégorie inférieure (3 mois de suspension ferme).....	50,00 €
<b>Art. 175 - Absence à une convocation</b>	
Absence à une convocation.....	50,00 €
<b>Art. 207 - Fraude sur identité</b>	
Aide à la dissimulation ou fraude sur identité .....	100,00 €
Dissimulation ou fraude sur identité.....	150,00 à 800,00 €
<b>Art. 209 - Sélection</b>	
Joueur non présent en sélection .....	35,00 €
Refus non motivé d'une sélection.....	70,00 €
<b>Art. 211 - Sélection</b>	
Participation à une rencontre avant un match de sélection.....	50,00 €
<b>Art. 213 - Catégorie d'âge, mixité</b>	
Non-respect de la catégorie d'âge, absence de surclassement, Infraction aux règles de mixité.....	50,00 €
<b>Art. 215 - Participation</b>	
Participation à plus d'une rencontre en 48 heures .....	100,00 €
<b>Art. 216 - Football sauvage</b>	
Pratique dans un club non affilié ou dans une association non reconnue.....	100,00 €
<b>Art. 218 - Dirigeant</b>	
Non-respect du nombre minimum de licences « dirigeant » (Par licence manquante).....	Double du prix de la licence
<b>Art. 219 - Feuille de match</b>	
Feuille de match non conforme.....	30,00 €
<b>Art. 220 – Changement de club</b>	
Utilisation d'un joueur venant de l'étranger sans certificat de sortie.....	20,00 €
<b>Art. 221 - Licence</b>	
Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation.....	100,00 €
<b>Art. 222 - Organisation d'une rencontre – Tournoi</b>	
Match contre une équipe non affiliée (Dispositions spécifiques L.F.O.).....	30,00 €
Match sans autorisation contre un club d'une nation étrangère.....	60,00 €
<b>Art. 227 - Avertissement</b>	
Avertissement 1ère inscription.....	15,00 €
Avertissement 2ème inscription.....	15,00 €
Avertissement 2ème récidive.....	48,00 €
<b>Art. 227 - Exclusion</b>	

Exclusion.....	20,00 €
<b>Art. 229 - Police du terrain</b>	
Police du terrain - Vente de Boissons alcoolisées (minimum).....	20,00 €
<b>Art. 230 - Joueur suspendu</b>	
Participation à une rencontre amicale (minimum) amende un match de suspension.....	100,00 €

### Statut de l'arbitrage

<b>Art. 14 - Tenue et écusson de l'arbitre</b>	
Port de la tenue ou de l'écusson non justifié.....	46,00 €

**Art. 54 - Défaut ou insuffisance d'arbitre (par arbitre manquant)**

a) Première année d'infraction	
Départemental 1.....	120,00 €
Départemental 2.....	<b>100,00 €</b>
Départemental 3.....	<b>70,00 €</b>
Départemental 4.....	<b>60,00 €</b>
Départemental 5 et divisions féminines.....	<b>50,00 €</b>
Par jeune arbitre manquant.....	60,00 €
b) Les années suivantes	
Toutes les amendes sont multipliées par le nombre d'année d'infraction (Limité à 4)	
c) Frais de candidature à la formation Arbitre Officiel.....	180,00 €
d) Toutes les amendes concernant le statut de l'arbitrage sont appliquées aux clubs en infraction au 31 janvier, régularisation de la situation des clubs est faite au 1 <sup>er</sup> juin.	

Frais de déplacement des arbitres

Frais de déplacement le Km (pour un match officiel) (minimum 35,00 €).....	0,446 €
Frais de déplacement le Km (hors match) (non remboursés si inférieurs à 5,00 €).....	0,446 €

### TARIF DES LICENCES (assurance comprise) Saison 2024/2025

Se référer aux Règlements Généraux de la L.F.O..